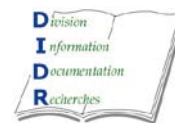


12 janvier 2018



## Les minorités sexuelles et de genre

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

**Résumé :**

Au Gabon, il n'existe pas de lois spécifiques prohibant les relations sexuelles entre personnes de même sexe et aucun cas de sanction pénale n'a été rapporté. L'homophobie demeure toutefois répandue dans la société mais les cas de violences restent peu visibles et peu déclarés. Aucune législation n'est prévue pour protéger les minorités sexuelles et de genre victimes de discrimination, et il n'existe pas d'associations ou de militants défendant spécifiquement leurs droits. En décembre 2013, un cas controversé de « mariage homosexuel » célébré de manière non officielle a suscité des réactions très hostiles au sein de la société, dans les réseaux sociaux et les médias du pays. Les autorités ont clairement fait savoir qu'elles étaient fermement opposées à l'éventuelle légalisation du mariage homosexuel au Gabon.

**Abstract:**

In Gabon, there are no specific laws prohibiting same-sex sexual relations and no cases of criminal sanction have been reported. Homophobia, however, remains widespread in society, but cases of violence remain poorly visible and undeclared. There is no legislation to protect sexual and gender minorities who are discriminated against, and there are no associations or activists specifically defending their rights. In December 2013, a controversial case of unofficially celebrated "gay marriage" sparked very hostile reactions in society, social media and the country's media. The authorities have made it clear that they strongly oppose the possible legalization of same-sex marriage in Gabon.

**Nota :** Les termes qualifiant les minorités sexuelles et de genre dans cette note sont ceux utilisés dans chacun des documents correspondants référencés en notes de bas de page, à savoir : homosexuels, gays, lesbiennes, bisexuels, transgenres, LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes), LGBT (personnes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres), LGBTQI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes).

**Nota :** Les traductions des sources en langue étrangère sont assurées par la DIDR.

## Table des matières

1. Définitions et cadre juridique .....	4
1.1. Définitions.....	4
1.2. Cadre juridique .....	4
1.2.1 Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés .....	4
1.2.2. Le cadre juridique national.....	5
2. Situation sociale .....	7
2.1. Attitude de la société .....	7
2.1.1. Perception générale .....	7
2.1.2. Attitude des médias .....	9
2.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses .....	10
2.1.4. Violences et atteintes aux droits.....	11
2.2. Visibilité des minorités sexuelles et de genre .....	12
2.2.1. Lieux de rencontre.....	12
2.2.2. Associations.....	12
2.2.3. Manifestations.....	13
3. Attitude des autorités.....	14
3.1. Protection des forces de l'ordre .....	14
3.2. Accès à la justice et application des lois .....	14
Bibliographie.....	16

## 1. Définitions et cadre juridique

### 1.1. Définitions

Le préambule des principes de Jogjakarta définit les concepts « identité de genre » et « orientation sexuelle » ; ces définitions sont reprises par le HCR<sup>1</sup> :

« *L'orientation sexuelle est comprise comme faisant référence à la capacité de chacun de ressentir une profonde attirance émotionnelle, affective et sexuelle envers des individus du sexe opposé, de même sexe ou de plus d'un sexe, et d'entretenir des relations intimes et sexuelles avec ces individus.* »

« *L'identité de genre est comprise comme faisant référence à l'expérience intime et personnelle de son genre profondément vécue par chacun, qu'elle corresponde ou non au sexe assigné à la naissance, y compris la conscience personnelle du corps (qui peut impliquer, si consentie librement, une modification de l'apparence ou des fonctions corporelles par des moyens médicaux, chirurgicaux ou autres) et d'autres expressions du genre, y compris l'habillement, le discours et les manières de se conduire* ». <sup>2</sup>

Dans la présente note, les « minorités sexuelles et de genre » sont les personnes considérées comme appartenant à une minorité sexuelle du fait de leur orientation sexuelle et/ou à une minorité de genre du fait de leur identité de genre.

### 1.2. Cadre juridique

#### 1.2.1 Les instruments internationaux adoptés et/ou ratifiés

Le Gabon a ratifié ou adhéré à la plupart des instruments internationaux<sup>3</sup> et régionaux relatifs à la promotion et à la protection des droits de l'Homme, parmi lesquels peuvent notamment être cités :

- La Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948)<sup>4</sup>
- Le Pacte International relatif aux droits civils et politiques (1976)<sup>5</sup>
- Le Pacte International relatif aux Droits Économiques, Sociaux et Culturels La Convention relative aux Droits de l'Enfant<sup>6</sup>
- La Charte africaine des droits de l'homme et des peuples<sup>7</sup>
- La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant<sup>8</sup>

---

<sup>1</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), *Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, HCR/GIP/12/01, 23/10/2012.

<sup>2</sup> Les principes de Jogjakarta sur l'application du droit international des droits de l'homme en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre ont été élaborés par un groupe d'experts des droits de l'Homme en 2006. Ces définitions ont été reprises par le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme. Cf. Les principes de Jogjakarta, *Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*, mars 2007.

<sup>3</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (OHCHR), Les organes des traités des droits de l'homme, *Statut de ratification pour le Gabon*, s.d.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHPR), *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 1981.

Le 18 décembre 2008, 66 pays, dont le Gabon, ont signé la première Déclaration des Nations Unies condamnant les atteintes aux droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres présentée à l'Assemblée générale de l'ONU. Le Gabon a par ailleurs contribué, en collaboration avec quatre autres pays dont la France, à coordonner la rédaction du texte final<sup>9</sup>.

D'après l'Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA)<sup>10</sup>, le Gabon a avalisé en mars 2011 la Déclaration commune visant à décriminaliser l'homosexualité au deuxième rappel de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>11</sup>. Néanmoins quelques mois plus tard, le 17 juin 2011, le Gabon s'est porté contre la Résolution 17/19 sur les violations des droits humains fondées sur l'identité de genre et l'orientation sexuelle adoptée par le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies<sup>12</sup>. Cette résolution demandait notamment au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme de : « *Faire établir, d'ici à décembre 2011, une étude qui rende compte des lois et pratiques discriminatoires ainsi que des actes de violence commis contre des personnes en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre*<sup>13</sup> ».

Trois ans plus tard, le 26 septembre 2014, le Gabon s'est de nouveau prononcé en défaveur de la Résolution 27/32 adoptée par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU<sup>14</sup> visant à combattre la violence et les discriminations basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Cette résolution priait notamment le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme de : « *Mettre à jour le rapport présenté le 17/11/2011 à la 19<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'Homme portant sur les : « Lois et pratiques discriminatoires et actes de violence dont sont victimes des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre*<sup>15</sup> ».

Enfin, le Gabon était absent le 30/06/2016, lors de l'adoption par le Conseil des droits de l'Homme de la Résolution 32/2 portant sur la « *Protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre*<sup>16</sup> ».

### 1.2.2. Le cadre juridique national

Au Gabon, il n'existe pas de lois spécifiques prohibant l'activité sexuelle entre personnes de même sexe<sup>17</sup>.

---

<sup>8</sup> Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHPR), *Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 1979.

<sup>9</sup> Human Rights Watch, *UN General Assembly Statement Affirms Rights for All: 66 States Condemn Violations Based on Sexual Orientation and Gender Identity*, 18/12/2008.

<sup>10</sup> ILGA, *Homophobie d'État. Une enquête mondiale sur les lois qui criminalisent la sexualité entre adultes consentants de même sexe*, 2012, p. 32 ; ILGA, *L'homophobie politique et d'État s'est accrue au cours de la dernière décennie*, 08/07/2013.

<sup>11</sup> United Nations, Human Rights Council, *Joint Statement on Ending Acts of Violence Related Human Rights Violations Based on Sexual Orientation and Gender Identity*, 22/03/2011.

<sup>12</sup> Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'Homme, *Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme 17/19 : Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre* [A/HRC/RES/17/19], adoptée le 17/06/2011 ; Amnesty International, *Quand aimer devient un crime : la criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne*, 25/06/2013, 110 p.

<sup>13</sup> Nations Unies, Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme 17/19, 17/06/2011, *op.cit.*

<sup>14</sup> Nations Unies, 17/06/2011, *ibid.*

<sup>15</sup> Nations Unies, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, (Rapport), *Lois et pratiques discriminatoires et actes de violence dont sont victimes des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre*, [A/HRC/19/41], 17/11/2011.

<sup>16</sup> Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'Homme, *Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme 32/2 : Protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre* [A/HRC/RES/32/2], adoptée le 30/06/2016.

<sup>17</sup> Freedom House, *Freedom in the World 2016 - Gabon*, 29/08/2016.

Aucune référence à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre ne figure à l'article 13 de la Constitution relatif à la non-discrimination qui dispose que : « *Tout acte de discrimination raciale, ethnique ou religieuse, de même que toute propagande régionaliste pouvant porter atteinte à la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou à l'intégrité de la République sont punis par la loi*<sup>18</sup> ».

En 2013, dans son rapport d'observations finales sur le Gabon, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU a souligné que l'article 13 de la Constitution et les lois en vigueur ne permettent pas d'assurer « *une protection complète contre toutes les formes de discrimination*<sup>19</sup> ». De ce fait, le Comité a recommandé au Gabon de garantir cette protection en prenant toutes les mesures législatives nécessaires notamment en prévoyant des sanctions dissuasives contre les auteurs de discrimination<sup>20</sup>.

Dans son rapport mondial 2017 sur les pratiques en matière de droit de l'Homme, le Département d'Etat américain a souligné qu'au Gabon, aucune législation particulière n'existait pour protéger les personnes LGBTI contre la discrimination ou les crimes de haine, pas plus que d'autres mécanismes de justice pénale spécifiquement conçus pour faciliter la poursuite des crimes motivés par des préjugés contre les membres de la communauté LGBTI<sup>21</sup>.

Le 8 juillet 2013, lors de la présentation du projet de loi portant modification d'un ensemble de dispositions du Code pénal [Loi n°21/66663 du 31 mai 1963 portant Code pénal] et traitant des attentats aux mœurs, la ministre de la Justice de l'époque a indiqué que le gouvernement était fermement opposé à l'éventuelle légalisation du mariage homosexuel au Gabon<sup>22</sup>.

De fait, l'article 306 du Code civil gabonais prévoit qu'un régime matrimonial « *ne peut [...] être contraire aux bonnes mœurs*<sup>23</sup> ».

Pour autant, la seule définition de l'atteinte aux « bonnes mœurs » apparaît à l'article 263 du Code pénal qui indique que sera punie la personne qui aura « *attenté aux mœurs en excitant, favorisant ou facilitant habituellement la débauche ou la corruption de la jeunesse de l'un ou l'autre sexe au-dessous de l'âge de 18 ans, ou, même occasionnellement, des mineurs de 15 ans.* »<sup>24</sup>. Aucune définition de la « débauche » n'est donnée dans les textes juridiques gabonais.

---

<sup>18</sup> République gabonaise, *Constitution de la République gabonaise*, 2003.

<sup>19</sup> Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observations finales concernant le rapport initial du Gabon*, 27/12/2013.

<sup>20</sup> Nations Unies, 27/12/2013, *Ibid.*

<sup>21</sup> United States Department of State (US DOS), *Country reports on Human Rights Practices for 2016: Gabon*, 03/03/2017.

<sup>22</sup> *Gabon Eco*, « Légalisation de l'homosexualité : le Gabon dit non », 11/07/2013 ; *GL9News* (Source Gabon Review), « Pas de mariage homosexuel au Gabon, dixit Ida Reteno Assonouet », 10/07/2013.

<sup>23</sup> République gabonaise, *Code civil*, 1995.

<sup>24</sup> République gabonaise, *Code pénal*, 1963.

## 2. Situation sociale

### 2.1. Attitude de la société

#### 2.1.1. Perception générale

Des publications relatives à la représentation de la sexualité dans les différentes traditions religieuses dans le monde ont montré que chez l'ethnie *Fang*, majoritaire dans le pays avec près de 32% de la population du Gabon<sup>25</sup>, les relations intimes entre deux hommes constituaient « un moyen de promouvoir la prospérité<sup>26</sup> », et, de manière plus générale, étaient porteuses de sens et de pouvoir en lien avec le domaine spirituel et sacré<sup>27</sup>.

Dans un article publié en 2013 dans la revue *Raisons politiques*, le chercheur Patrick AWONDO<sup>28</sup> a expliqué qu'au Gabon, au même titre que dans d'autres pays d'Afrique centrale, il existait une représentation de l'homosexualité fréquemment associée à la sorcellerie, à la Franc-maçonnerie et aux pouvoirs occultes<sup>29</sup>.

De son côté, dans un article publié en 2012 dans la revue *Politique Africaine*<sup>30</sup>, la chercheuse Alice Aterianus-Owanga<sup>31</sup> a montré comment le rap gabonais, en tant que registre musical populaire qui dénonce l'oppression politique et économique, a véhiculé la stigmatisation des homosexuels présente dans les discours populaires, ainsi que les liens supposés entre homosexualité, pouvoir, et sorcellerie. La chercheuse a ainsi relevé que :

« La question des rapports entre individus de même sexe est particulièrement présente dans la capitale gabonaise, mise en évidence par différents canaux de communication, au premier rang desquels on compte les médias, les rumeurs et les chansons hip-hop. S'il est un milieu qui donne à voir de nombreux débats sur les normes sexuelles, c'est précisément celui de la musique, et plus spécifiquement celui du rap, genre parmi les plus écoutés des jeunes Gabonais depuis le milieu des années 1990. Une pensée réfractaire à l'homosexualité se manifeste dans les rumeurs propagées entre et au sujet des artistes ou des hommes politiques au travers des morceaux de rap [...] notamment pour exprimer les soupçons d'homosexualité pesant sur la classe politique actuelle, dite « émergente »<sup>32</sup> ».

A ce sujet, il est à noter que plusieurs informations circulant sur Internet (articles, blogs ou réseaux sociaux)<sup>33</sup> continuent de faire allusion - plus ou moins explicitement - à la supposée homosexualité d'Ali Bongo, l'actuel président de la République gabonaise, et à

---

<sup>25</sup> Ambassade du Gabon au Maroc, *Les ethnies et les langues*, s.d. ; LECLERC Jacques, Aménagement linguistique dans le monde : « Gabon », *Université Laval*, Québec, Canada, 24/12/2015.

<sup>26</sup> AMOAH, P. A., GYASI, R. M., & EDUSEI, J., "Explaining positions on same-sex sexuality in conservative societies: do cultural and religious perceptions matter?", *British Journal of Education, Society & Behavioural Science*, 16(2), 2016, 11p.; SIKER Jeffrey, "African traditional religion", in *Homosexuality and Religion: An Encyclopedia*, Edited by Jeffrey S. SIKER, Greenwood Press, Westport, Connecticut, 2007, p. 51; CONNER Randy P., "Sexuality and Gender in African Spiritual Traditions", in *Sexuality and the World's Religions*, Edited by MACHACEK D.W., WILCOX M.M, ABC-CLIO Inc., Santa Barbara, California, 2003, p.20.

<sup>27</sup> AMOAH, P. A., GYASI, R. M., & EDUSEI, J., *op.cit.*

<sup>28</sup> En 2013, au moment de la publication de son article, Patrick AWONDO était chercheur associé à l'Université *John Hopkins School of Public Health*.

<sup>29</sup> AWONDO Patrick et al., « Une Afrique homophobe ? Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud », *Raisons politiques*, n°49, 2013.

<sup>30</sup> ATERIANUS-OWANGA Alice, « L'émergence n'aime pas les femmes ! Hétérosexisme, rumeurs et imaginaires du pouvoir dans le rap gabonais », *Politique africaine*, 2012/2 (N° 126), p. 49-68.

<sup>31</sup> En 2012, au moment de la publication de son article, Alice ATERIANUS-OWANGA était chercheuse au Centre de recherches et d'études anthropologiques de l'Université Lumière- Lyon 2.

<sup>32</sup> ATERIANUS-OWANGA Alice, 2012, *op.cit.*

<sup>33</sup> *L'œil du Gabon* (Blog), « Gabon: Quand la présidence devient un nid d'homosexuels », 10/02/2015 ; Twitter, « Gabon homosexuel » ; You Tube, « Landry confirme les propos de Lanlaire. Ali Bongo est homosexuel », 11/02/2015.

celle de son entourage. Certaines sources soutiennent également que le pouvoir en place continuerait d'avoir recours à des pouvoirs occultes, dont des pratiques de sorcellerie incluant des crimes rituels<sup>34</sup>.

L'une des conclusions à laquelle a abouti l'enquête menée par Alice Aterianus-Owanga a fait apparaître que : « Selon la majorité des rappers interrogés, l'homosexualité masculine ne serait ainsi pas liée à une orientation sexuelle et un désir personnels, mais à des contraintes conséquentes à une situation de précarité et d'inégalité. De même que la prostitution des jeunes filles, la corruption ou le matérialisme, l'homosexualité est présentée comme une « perversion » issue d'un état de misère<sup>35</sup> ».

Des conclusions similaires, relayées par le média *Gabonews*, ont été obtenues au cours de la première étude<sup>36</sup> menée au Gabon en septembre 2015 auprès d'un échantillon de 1 200 personnes par Afrobaromètre<sup>37</sup>, un réseau de recherches sur les opinions publiques en Afrique (composé notamment d'universitaires de l'Université Omar Bongo à Libreville), tendant à prouver que :

« Si les gabonais acceptent les différences, [...] ils expriment un fort rejet des homosexuels/les [...] Plus de 8 gabonais sur 10 (83%) ne souhaitent pas avoir un homosexuel pour voisin. Une dénégalation liée au milieu de vie et surtout à la culture, a expliqué Christian Wali Wali, géo-politologue. Dans les échanges qui ont suivi, les universitaires parmi le public ont soutenu qu'à priori, l'homosexualité est pratiquée au Gabon pour changer de statut social. Le phénomène est nourri dans les cercles ésotériques qui promettent une vie aisée aux jeunes gens en quête d'emploi. Aussi, pour les chercheurs, le rejet des homosexuels n'est pas un caractère spécifique à la population gabonaise. La même étude, menée par leurs collègues en Afrique, révèle quasiment les mêmes résultats<sup>38</sup> ».

Par ailleurs, plusieurs sources<sup>39</sup> font état de l'existence de préjugés tenaces et d'intolérance à l'encontre des personnes LGBTI au Gabon, aboutissant à certaines discriminations sociétales persistantes dans le pays. Dans une note publiée en 2007, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) soulignait déjà que : « L'homosexualité demeure taboue au sein de la population du Gabon<sup>40</sup> ».

En décembre 2013, commentant le cas controversé d'un « mariage homosexuel », le média gabonais *GL9News* a fait remarquer que : « La population gabonaise est encore

---

<sup>34</sup> Voir notamment : *Info 241*, « Lanlairegate : de nouvelles froides révélations sur le régime d'Ali Bongo », 11/03/2015.

<sup>35</sup> ATERIANUS-OWANGA Alice, 2012, *op.cit.*

<sup>36</sup> Afrobaromètre [avec le Centre d'Etudes et de Recherche en Géosciences Politiques et Prospective - CERGEP, Gabon], Communiqué : Les Gabonais expriment des hauts niveaux de tolérance – sauf pour les personnes homosexuelles, 18/11/2015.

<sup>37</sup> Afrobaromètre est un réseau de recherche non partisane qui mène des enquêtes d'opinion publique sur la démocratie, la gouvernance, les conditions économiques, et les questions connexes dans plus de 30 pays en Afrique. Afrobaromètre mène des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale de 1.200 à 2.400 répondants. L'équipe Afrobaromètre au Gabon, dirigé par le Centre d'Etudes et de Recherche en Géosciences Politiques et Prospective (CERGEP), a interviewé 1.200 adultes gabonais en septembre 2015. Un échantillon de cette taille donne des résultats avec une marge d'erreur de +/-3% à un niveau de confiance de 95%. C'est la première enquête Afrobaromètre menée au Gabon.

<sup>38</sup> *Gabonews*, « Afro Baromètre : Les résultats d'une étude récente prennent en contrepied la prétendue xénophobie des Gabonais », 20/11/2015.

<sup>39</sup> Freedom House, 29/08/2016, *op.cit.*; US DOS, 03/03/2017, *op.cit.*; Human Rights First [ONG américaine de protection des droits de l'Homme], Human Rights Campaign Foundation, *The State of Human Rights for LGBT People in Africa* [Report], 07/2014.; RFI, « Gabon : malgré sa légalité, l'homosexualité reste très mal tolérée dans le pays », 17/05/2017; Nations Unies, *op.cit.* 27/12/2013, p.3.

<sup>40</sup> Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Gabon : information sur la situation des homosexuels; attitude des autorités et de la société envers les homosexuels; violations des droits de la personne en ce qui concerne les homosexuels*, 02/03/2007, [GAB102416.F].



[...] très hostile à ce genre d'union, en témoigne les multiples réactions enregistrées sur les réseaux sociaux [...]»<sup>41</sup>.

A la même période, fin 2013, dans ses observations finales concernant le rapport initial du Gabon, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies a indiqué regretter : « La discrimination et la stigmatisation dont sont victimes l'ensemble des personnes ou groupes de personnes de condition modeste ou marginalisés, dont les femmes, les personnes handicapées, les lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles et transgenres (LGBT), les enfants nés hors mariage, les travailleurs migrants et leurs familles, et les communautés pygmées (art.2, par.2)<sup>42</sup> ». De la même manière, en juillet 2016, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, dans ses observations finales sur le deuxième rapport périodique du Gabon, s'est inquiété du fait que les enfants LGBTI soient également victimes de ces mêmes discriminations<sup>43</sup>.

Un article datant de mai 2013 publié par le média gabonais *Gabon Review*<sup>44</sup> a indiqué que les personnes homosexuelles « sont considérées par le gros de l'opinion publique comme des « malades », des « déviants » qui font le déshonneur de leur famille et la honte de leur pays ». Selon cet article, nombre de Gabonais homosexuels prétendraient être hétérosexuels du fait que leurs préférences sexuelles seraient mal perçues par la société<sup>45</sup>. Ces observations avaient déjà été faites en 2007 par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR)<sup>46</sup>.

De même, le Département d'Etat américain et l'ONG *Freedom House* ont souligné que les membres de la communauté LGBTI choisiraient, pour la plupart d'entre eux, de garder leur identité secrète (sauf auprès de leurs cercles de confiance), ceci afin d'éviter d'être la cible de discriminations, notamment en matière d'accès à l'emploi et au logement<sup>47</sup>. Le Département d'Etat américain a précisé à ce sujet que les propriétaires avaient tendance à refuser de louer leurs biens à des personnes LGBTI ouvertes quant à leur identité sexuelle<sup>48</sup>. La même source a fait observer que des discriminations similaires (notamment en matière d'accès à l'emploi), touchaient les personnes vivant avec le VIH/SIDA<sup>49</sup>.

Plus récemment, un article publié en juillet 2017 par le magazine web *Gabon Review* a rapporté que, lors d'une conférence du Club des anthropologues à l'Université Omar-Bongo de Libreville, les différents chercheurs en sciences sociales ont estimé que l'homosexualité était une « entorse aux règles sociales et humaines », « une crise de l'humanité » qui [risquait de constituer] « une menace vis-à-vis de la pérennisation de l'espèce humaine<sup>50</sup> ».

### 2.1.2. Attitude des médias

Les articles des médias gabonais reflètent également cette perception négative émanant de la société. Ainsi, le « premier mariage homosexuel » qui avait fait la Une de la rubrique « faits divers » dans le pays depuis la fin décembre 2013, a suscité un certain

---

<sup>41</sup> GL9News « Un mariage coutumier homosexuel au Gabon ? » 30/12/2013.

<sup>42</sup> Nations Unies, *op.cit.*, 27/12/2013, p.3.

<sup>43</sup> Committee on the Rights of the Child, *Concluding observations on the second periodic report of Gabon*, 08/07/2016.

<sup>44</sup> *Gabon Review*, « Gabon : où sont nos homosexuels ? », 13/05/2013.

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> CISR, 02/03/2007, *op.cit.*

<sup>47</sup> US DOS, 03/03/2017, *op.cit.*; Freedom House, *op.cit.* 29/08/2016.

<sup>48</sup> US DOS, 03/03/2017, *op.cit.*

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> *Gabon Review*, « Homosexualité : « une inversion des valeurs humaines » », 03/07/2017.

nombre de commentaires : Ainsi, dans son article publié le 30 décembre 2013<sup>51</sup>, le média gabonais *GL9News* a critiqué cette union en expliquant qu'il fallait « se rappeler que l'Afrique du Sud [avait] franchi le pas du mariage coutumier homosexuel il y a quelques mois déjà et que le Gabon [venait] d'emboîter là un pas qui pourrait entraîner d'autres faits contraires à la morale traditionnelle ».

Le média *Gabon Eco* a relaté dans un article publié début 2015<sup>52</sup> comment « Lanlaire » (de son vrai nom Landry Mbeng), célèbre bisexuel gabonais, s'était mis à critiquer sur les réseaux sociaux le président de la République et son entourage suite à ses déboires privés. *Gabon Eco*, qui a estimé que « les Gabonais avaient fait preuve jusque-là de tolérance au regard du comportement exhibitionniste de ce compatriote », a livré au sujet de l'intéressé le commentaire suivant :

« Véritable étendard de la bisexualité au Gabon, connu dans certains cercles comme étant un personnage sulfureux qui vendrait chèrement ses services, ce dernier aurait pu continuer tranquillement à pratiquer l'un plus des vieux métiers du monde en profitant de la tolérance de l'Etat en matière de mœurs sexuelles, parce qu' à côté de nous, dans certains pays voisins pratiquant la tolérance zéro vis-à-vis de l'homosexualité, son mode de vie lui aurait certainement valu une peine de prison voire une atteinte à sa vie<sup>53</sup> ».

En 2017, des médias locaux ayant relayé l'interpellation de six homosexuels à Moanda (sud-est du pays) ont rajouté plusieurs commentaires. Ainsi, le média *Gabon Actu* a souligné que : « l'homosexualité [Pratique en pleine expansion dans le pays] n'est cependant [pas] tolérée dans la société gabonaise animiste et chrétienne. Généralement appelés « pédés », les homosexuels au Gabon sont des objets de curiosité et sont souvent victimes de discrimination<sup>54</sup> ». De son côté, *Gabon Media Time* a livré les remarques suivantes : « Au Gabon, ce phénomène [de l'homosexualité] ne cesse de prendre de l'ampleur même si à première vue, ce n'est pas le cas. Malgré tout, cette pratique passe toujours mal auprès des populations qui continuent de la considérer comme une aberration, tant elle est en déphasage avec la réalité et les influences culturelles ambiantes<sup>55</sup> ».

### 2.1.3. Position des personnalités publiques et religieuses

En juillet 2013, Mme Ida Reteno Assonouet, alors ministre de la Justice, a déclaré à l'Assemblée nationale au moment de la présentation de dispositions modifiant le Code pénal : « il est inadmissible que l'on puisse ratifier un texte qui légalise le mariage entre deux hommes, car c'est une abomination qui ne rentre pas dans les mœurs de notre société<sup>56</sup> ».

Par ailleurs, un article publié en janvier 2014 par le magazine web *Gabon Review* a relayé le communiqué conjoint que lui ont adressé les communautés religieuses du pays à la suite de l'annonce de la célébration d'un mariage coutumier entre deux hommes le fin décembre 2013 à Libreville. Ainsi, d'après *Gabon Review* :

« Les communautés religieuses [...] ont marqué leur désarroi face à ce phénomène contraire aux valeurs morales, à la conscience et à la culture des Africains, et partant de la plupart des Gabonais. Par la même occasion, l'Église Catholique, l'Église Évangélique

---

<sup>51</sup> *GL9News*, « Un mariage coutumier homosexuel au Gabon ? » 30/12/2013.

<sup>52</sup> *Gabon Eco*, « Les frasques de Lanlaire », 29/01/2015.

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Gabon Actu*, « Six présumés homosexuels interpellés à Moanda (sud-est du Gabon) », 01/03/2017.

<sup>55</sup> *Gabon Media Time*, « Six présumés homosexuels appréhendés à Moanda », 03/03/2017.

<sup>56</sup> *Gabon Eco*, « Légalisation de l'homosexualité : le Gabon dit non », 11/07/2013 ; *GL9News* (Source Gabon Review), « Pas de mariage homosexuel au Gabon, dixit Ida Reteno Assonouet », 10/07/2013 ; *Afrik.com*, « Deux hommes se marient au Gabon », 02/01/2014.

du Gabon, le Conseil supérieur des affaires islamiques du Gabon, la Communauté chrétienne, pentecôtiste, charismatique et de réveil et l'Alliance chrétienne et missionnaire du Gabon, [ont appelé] à la responsabilité des plus hautes institutions de la République, en tête desquelles le président Ali Bongo Ondimba, à prendre toutes les mesures afin de préserver le pays des déviations comportementales, au risque de l'exposer à la malédiction divine<sup>57</sup> ».

En septembre 2015, un autre article publié par le média *Gabon Review*<sup>58</sup> a par ailleurs rapporté que : « Les catholiques du Gabon ont marqué leur adhésion à l'initiative du cardinal américain, Raymond Leo Burke, qui demande au pape de réaffirmer l'enseignement de l'Église sur le mariage, dans la perspective du prochain synode sur la famille [Une position de l'Église catholique catégorique voulant notamment que] les unions homosexuelles sont contraires à la loi divine et naturelle<sup>59</sup> ».

#### 2.1.4. Violences et atteintes aux droits

D'après le rapport mondial sur les pratiques en matière de droit de l'Homme publié en 2017 par le Département d'Etat américain, aucun incident violent ciblant des personnes LGBTI n'a été signalé en 2016 au Gabon<sup>60</sup>. De la même manière, dans son rapport 2016 sur la liberté dans le monde, portant sur l'année 2015, l'ONG *Freedom House* a indiqué qu'aucun cas de violence dirigée contre des personnes LGBT n'a été enregistré au cours de l'année 2015<sup>61</sup>. L'ONG n'a toutefois pas mis à jour les informations à ce sujet dans son rapport portant sur l'année 2016.

Il est à noter que le Département d'Etat américain a précisé qu'il était probable que la survenue de tels incidents soit sous-déclarée en raison de la stigmatisation sociale dont sont victimes les personnes LGBTI dans le pays<sup>62</sup>.

Quelques faits divers ont toutefois été relayés par les médias.

Ainsi en 2011, une affaire impliquant cinq jeunes filles, élèves de terminale dans un établissement religieux dans la périphérie de la capitale, a notamment été relayée par les médias gabonais *GL9 News*<sup>63</sup> et *Génération nouvelle*<sup>64</sup>. Ces jeunes filles, accusées de se livrer à des pratiques homosexuelles au sein de leur lycée, ont été interpellées par la direction qui aurait également convoqué leurs parents. Selon ces mêmes médias, les intéressées encourraient le risque d'être exclues de l'établissement, la direction ayant estimé qu'« un établissement évangélique ne [pouvait] tolérer de telles pratiques qui terniraient à jamais l'image des établissements placés sous la tutelle de l'Église évangélique du Gabon<sup>65</sup> ».

En mars 2016, l'hebdomadaire d'informations gabonais *Echos du Nord* a relayé le cas d'une agression violente<sup>66</sup>. Il s'agissait d'un jeune homosexuel qui avait décidé de mettre un terme à sa vie antérieure pour se consacrer à sa foi chrétienne. Selon *Echos du Nord*, ce dernier « qui avait l'habitude de vendre ses charmes à la notabilité du Gabon [...] a été brutalement violé par trois sénateurs et un ministre, dans les locaux du Sénat, le

---

<sup>57</sup> *Africatime*, (Source : *Gabon Review*), « Mariage Gay : le haro des confessions religieuses », 11/01/2014.

<sup>58</sup> *Gabon Review*, « Filiale Supplique à Sa Sainteté : Le Gabon, le mariage gay et la communion aux divorcés », 16/09/2015.

<sup>59</sup> *Ibid.*

<sup>60</sup> US DOS, *op.cit.*

<sup>61</sup> *Freedom House*, *op.cit.*

<sup>62</sup> US DOS, *op.cit.*

<sup>63</sup> *GL9News*, « Gabon : Des élèves lesbiennes rattrapées par des clichés dans un Lycée », 08/11/2011.

<sup>64</sup> *Génération nouvelle*, « Fait divers : Un réseau d'homosexuel en milieu scolaire », 08/11/2011.

<sup>65</sup> *Génération nouvelle*, 08/11/2011, art.cit. ; *GL9News*, 08/11/2011, art.cit.

<sup>66</sup> *Echos du Nord*, « Un ministre et trois sénateurs coupables de viol sur homosexuel », 30/03/2016.

vendredi 25 mars 2016 à Libreville ». D'après la même source, l'intéressé aurait fait part de sa crainte d'être assassiné par ses agresseurs, inquiets à l'idée « *qu'il divulgue au premier pasteur venu, tout ce qu'il [savait] de l'univers mondain des homosexuels, tapis dans les institutions Républicaines*<sup>67</sup> ». Ce fait divers a notamment été relayé par le blog satirique africain « Le Gri-Gri International »<sup>68</sup>.

## 2.2. Visibilité des minorités sexuelles et de genre

D'après un article publié en mai 2017 par Radio France Internationale (RFI)<sup>69</sup> : « *On [compterait] de plus en plus de gays [au Gabon], [...] mais les Gabonais dans leur majorité ne [toléreraient] pas cette sexualité [devenue] de plus en plus visible dans le pays* ». Dans ce même article, il est noté que « *De très nombreux Gabonais ne se [généraient] plus [pour] afficher leur homosexualité. Tous ou presque [seraient] fusillés par de mauvais regards et des quolibets*<sup>70</sup> ».

### 2.2.1. Lieux de rencontre

Si aucune information n'a pu être trouvée au sujet d'éventuels lieux de rencontre des personnes LGBTI au Gabon, en revanche, des sites de rencontres gabonais sont présents sur le web, notamment sur le réseau social *Facebook*. Parmi ces derniers, peuvent notamment être cités :

- « Gay Gabon » : <https://www.facebook.com/search/top/?q=gay%20gabon>
- "241#groupe gay du gabon#" (Groupe fermé de 6097 membres) : <https://www.facebook.com/search/top/?q=241%23groupe%20gay%20du%20gabon%23>
- Rencontre Gay Gabon<3<3 : (groupe fermé de 702 membres) : <https://www.facebook.com/groups/1005354312815542/>

### 2.2.2. Associations

Les sources publiques relayent peu d'informations sur l'existence éventuelle d'associations ou de militants défendant spécifiquement les droits des personnes LGBTI au Gabon. L'association Solidarité Internationale LGBTQI (SIL) a même souligné sur son site web qu'en dépit de ses recherches, elle n'a pu identifier aucune association LGBTQI présente au Gabon<sup>71</sup>.

Force est de constater que la question de l'homosexualité est absente du dernier rapport universel sur la situation des droits de l'Homme au Gabon présenté au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU en novembre 2017<sup>72</sup>. A ce sujet, un militant français de la cause LGBTI a indiqué dans un message daté du 7 novembre 2017 publié sur le réseau social Twitter : « *Malgré nos efforts non aboutis pour joindre des militant.e.s #LGBTI gabonais.e.s pour l'#EPU du #Gabon, nous espérons que les États ou les agences de l'#ONU penseront à quelques recommandations ou remarques*<sup>73</sup> ».

---

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Le Gri-Gri International*, « Au Sénat, un jeune homo violé par un ministre et trois sénateurs », 10/04/2016.

<sup>69</sup> *RFI*, 17/05/2017, art.cit.

<sup>70</sup> *Ibid.*

<sup>71</sup> Site officiel de l'association Solidarité Internationale LGBTQI (SIL), *Recherche d'un réseau militant gabonais LGBTQI*, 20/12/2016.

<sup>72</sup> Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, *Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme : Gabon*, [A/HRC/WG.6/28/GAB/1], 09/08/2017.

<sup>73</sup> Twitter, *Compte au nom de @michaëlcousin33*, publication du 07/11/2017.

Au Gabon, si des organismes de nature associative luttent pour la prévention des violences faites aux femmes (notamment *Agir pour le Genre Gabon*<sup>74</sup>) ou pour la prévention du VIH/SIDA (Société Nationale de la Croix-Rouge Gabonaise<sup>75</sup>, Association *Mimbangmissi Ekang*), rares sont les informations relatives à la défense des droits des personnes LGBTI. Dans ses publications portant sur l'année 2017, UNAIDS<sup>76</sup>, le programme des Nations Unies de lutte contre le VIH/SIDA qui publie des statistiques mondiales sur la pandémie, n'a fourni aucune donnée sur les personnes LGBTI atteintes du VIH au Gabon<sup>77</sup>.

Un article récent, publié fin novembre 2017 par le média gabonais *GL9News*, a rapporté que le groupe associatif *Mimbangmissi Ekang*, qui agit pour la prévention des maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/Sida, a déploré l'absence de campagne de sensibilisation constante sur ces maladies<sup>78</sup>. Selon la même source, l'association *Mimbangmissi Ekang* a également regretté que la persistance de tabous entourant les comportements sexuels jugés « peu orthodoxes » continue de décourager les Gabonais et Gabonaises qui pratiquent le multi-partenariat sexuel d'avoir recours aux préservatifs<sup>79</sup>. Toutefois, il est à noter que l'article n'a mentionné à aucun moment le cas des personnes homosexuelles.

### 2.2.3. Manifestations

Aucune information sur d'éventuelles manifestations de personnes LBTI au Gabon n'a pu être trouvée.

---

<sup>74</sup> Page *Facebook* de l'association Agir pour le Genre – Gabon.

<sup>75</sup> Site officiel de la Société Nationale de la Croix-Rouge Gabonaise.

<sup>76</sup> UNAIDS est l'abréviation en anglais de : « United Nations Programme on HIV/AIDS ». Le sigle français étant ONUSIDA (Programme des Nations Unies sur le VIH/SIDA).

<sup>77</sup> United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), *UNAIDS Data 2017*, 20/07/2017.

<sup>78</sup> *GL9News*, « Campagne de sensibilisation contre le VIH/SIDA organisée par le groupe associatif Mimbangmissi Ekang. », 24/11/2017.

<sup>79</sup> *Ibid.*

### 3. Attitude des autorités

#### 3.1. Protection des forces de l'ordre

Fin 2013, un fait divers a défrayé la chronique des médias nationaux<sup>80</sup>. Six individus ont été interpellés par les autorités pour outrage aux bonnes mœurs après avoir participé à un mariage homosexuel, une première au Gabon. Selon le média d'actualités africaines *Afrik.com*<sup>81</sup> et le média gabonais *GL9News*<sup>82</sup>, une cérémonie de mariage « coutumier » pour unir deux hommes s'est déroulée le 29 décembre 2013 dans la capitale, Libreville. Pour autant, d'après un article publié début janvier 2014 par RFI, les six personnes arrêtées ont été « libéré[e]s après une nuit de détention préventive<sup>83</sup> ».

Revenant sur ce fait divers en mai 2017, un autre article de RFI<sup>84</sup> a rappelé que cette affaire avait à l'époque suscité une vive polémique et qu'à cette occasion, la ministre de la Famille avait notamment défendu « *la famille et les valeurs gabonaises* » et s'était opposée au mariage entre personnes du même sexe.

#### 3.2. Accès à la justice et application des lois

Selon le rapport ILGA de 2012, les relations homosexuelles entre adultes n'ont jamais fait l'objet de sanctions pénales au Gabon<sup>85</sup>. Lors d'une interview consentie à RFI début 2014, la procureure de la République du Gabon a indiqué qu'étant donné qu'aucune loi ne punissait l'homosexualité dans son pays, cette dernière ne saurait constituer une infraction<sup>86</sup>.

S'agissant du cas du « premier mariage homosexuel » de décembre 2013, la procureure de la République a expliqué avoir ordonné la libération des personnes arrêtées au motif qu'il n'y avait pas eu de mariage au sens de la loi et de la coutume, d'autant que ces individus étaient majeurs « *et qu'il n'y [avait] aucune disposition du code pénal gabonais [sanctionnant] des majeurs qui auraient des rapports contre nature [...]. Les sanctions n'existent [dans la loi] que lorsque ces rapports contre nature sont faits sur des mineurs<sup>87</sup>* ».

Plus récemment, en février 2017, une autre affaire a fait les gros titres des faits divers dans les médias nationaux. D'après la dépêche de l'Agence gabonaise de presse (AGP) publiée le mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017<sup>88</sup> et dont le contenu a été repris par plusieurs médias locaux<sup>89</sup>, le vendredi 24 février 2017, six individus ont été arrêtés pour atteinte présumée aux bonnes mœurs et viol sur mineur après avoir été pris en flagrant délit par la gendarmerie de Moanda (province du Haut-Ogooué, dans le Sud-est du pays). Les présumés coupables, dont un Congolais (RDC), un Sénégalais, un Tchadien et trois Gabonais (dont un jeune âgé de plus de 15 ans), ont été « *présentés pour attentat*

---

<sup>80</sup> RFI, 12/01/2014, art.cit. ; *Erasing 76 Crimes* [Blog de lutte contre les lois anti-LGBTI dans plus de 76 pays], "Gabon releases men arrested after gay wedding", 17/01/2014 ; Human Rights First, 07/2014, *op.cit.* ; *GL9News*, 30/12/2013, art.cit. ; *Afrik.com*, 02/01/2014, art.cit.

<sup>81</sup> *Afrik.com*, 02/01/2014, art.cit.

<sup>82</sup> *GL9News*, 30/12/2013, art.cit.

<sup>83</sup> RFI, 12/01/2014, art.cit.

<sup>84</sup> RFI, 17/05/2017, art.cit.

<sup>85</sup> ILGA, 2012, *op.cit.*

<sup>86</sup> RFI, « Gabon : la question homosexuelle en débat », 12/01/2014.

<sup>87</sup> *Ibid.*

<sup>88</sup> *AGP*, 01/03/2017, art.cit.

<sup>89</sup> *LDA Daily* [média gabonais], « Six présumés homosexuels en détention à la prison de Franceville », 01/03/2017 ; *Alibreville* (source AGP), « Six présumés homosexuels en détention au tribunal de Franceville », 01/03/2017 ; *Gabon Tribune*, « Six présumés homosexuels en détention au tribunal de Franceville », 18/03/2017, *Gabon Media Time*, 03/03/2017, art.cit.

*présupposé aux bonnes mœurs et pour viol sur mineur devant le procureur de la République près du tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Franceville (Sud-est)<sup>90</sup> ». D'après l'Agence gabonaise de presse, seul le Congolais aurait indiqué être « né homosexuel ».*

---

<sup>90</sup> AGP, 01/03/2017, art.cit.

## Bibliographie

(Sites web consultés de novembre à décembre 2017)

### Textes législatifs

République gabonaise, *Constitution de la République gabonaise*, 2003,  
<http://democratie.francophonie.org/IMG/pdf/Gabon.pdf>

République gabonaise, *Code civil*, 1995,  
<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/58663/107508/F2044935657/GAB-58663.pdf>

République gabonaise, *Code pénal*, 1963,  
[http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file\\_id=266824](http://www.wipo.int/wipolex/fr/text.jsp?file_id=266824)

### Institutions gouvernementales

United States Department of State (US DOS), Country reports on Human Rights Practices for 2016: Gabon, 03/03/2017, 24 p.  
<https://www.state.gov/documents/organization/265468.pdf>

Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Gabon : information sur la situation des homosexuels; attitude des autorités et de la société envers les homosexuels; violations des droits de la personne en ce qui concerne les homosexuels*, 02/03/2007, [GAB102416.F],  
<http://www.refworld.org/docid/47d651971e.html>

Royaume du Maroc, Ambassade du Gabon au Maroc, *Les ethnies et les langues*, s.d.  
<https://www.ambagabon.ma/gabon/ethnies-et-langues>

### Organisations intergouvernementales

Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, *Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme : Gabon*, [A/HRC/WG.6/28/GAB/1], 09/08/2017,  
[https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/gabon/session\\_28\\_-\\_novembre\\_2017/a\\_hrc\\_wg.6\\_28\\_gab\\_1\\_f.pdf](https://www.upr-info.org/sites/default/files/document/gabon/session_28_-_novembre_2017/a_hrc_wg.6_28_gab_1_f.pdf)

United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS), *UNAIDS Data 2017*, 20/07/2017,  
[http://www.unaids.org/sites/default/files/media\\_asset/20170720\\_Data\\_book\\_2017\\_en.pdf](http://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/20170720_Data_book_2017_en.pdf)

United Nations, Committee on the Rights of the Child, *Concluding observations on the second periodic report of Gabon*, 08/07/2016, 18 p.  
[https://www.ecoi.net/file\\_upload/1930\\_1471507442\\_g1614797.pdf](https://www.ecoi.net/file_upload/1930_1471507442_g1614797.pdf)

Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'Homme, *Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme 32/2 : Protection contre la violence et la discrimination en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre* [A/HRC/RES/32/2], adoptée le 30/06/2016,  
[http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/HRC/RES/32/2&referer=http://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/LGBTUNResolutions.aspx&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/HRC/RES/32/2&referer=http://www.ohchr.org/EN/Issues/Discrimination/Pages/LGBTUNResolutions.aspx&Lang=F)



Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'Homme, *Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme 27/32 : Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre* [A/HRC/RES/27/32], adoptée le 26/09/2014, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G14/177/33/PDF/G1417733.pdf?OpenElement>

Union Africaine, *Rapport de la mission de promotion des droits de l'Homme en République gabonaise*, Janvier 2014, 60 p. [http://www.achpr.org/files/sessions/54th/mission-reports/gabon-promo-2014/achpr54os\\_misrep\\_promo\\_gabon\\_2014\\_fra.pdf](http://www.achpr.org/files/sessions/54th/mission-reports/gabon-promo-2014/achpr54os_misrep_promo_gabon_2014_fra.pdf)

Nations Unies, Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observations finales concernant le rapport initial du Gabon*, 27/12/2013, 9 p. [http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2fC.12%2fGAB%2fCO%2f1&Lang=en](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E%2fC.12%2fGAB%2fCO%2f1&Lang=en)

UNHCR (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés), *Principes directeurs sur la protection internationale N°9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 Convention et/ou son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, [HCR/GIP/12/01], 23/10/ 2012, <http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=52d8facd4>

Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'Homme, Rapport de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme : *Lois et pratiques discriminatoires et actes de violence dont sont victimes des personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre*, [A/HRC/19/41], 17/11/2011, [http://www.ohchr.org/documents/issues/discrimination/a.hrc.19.41\\_french.pdf](http://www.ohchr.org/documents/issues/discrimination/a.hrc.19.41_french.pdf)

Nations Unies, Assemblée générale, Conseil des droits de l'Homme, *Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'Homme 17/19, Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre* [A/HRC/RES/17/19], 17/06/2011, <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G11/148/77/PDF/G1114877.pdf?OpenElement>

United Nations News & Commentary (UN Dispatch), *UN Adopts First LGBT Resolution*, 17/06/2011, <https://www.undispatch.com/un-adopts-first-lgbt-resolution/>

United Nations, Human Rights Council, *Joint Statement on Ending Acts of Violence Related Human Rights Violations Based on Sexual Orientation and Gender Identity*, 22/03/2011, <http://www.refworld.org/docid/4eb8f32e2.html>

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHPR), *Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*, 1981, <http://www.achpr.org/fr/instruments/achpr/>

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHPR), *Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant*, 1979, <http://www.achpr.org/fr/instruments/child/>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH), *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, (signé en 1966, entré en vigueur en 1976),

<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx>

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (ACHPR), *Instruments juridiques*, s.d.

<http://www.achpr.org/fr/instruments/>

Commission Africaine des Droits de l'Homme, *Association Nationale des Droits de l'Homme*, s.d

<http://www.achpr.org/fr/network/ngo/72/>

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (OHCHR), *Les organes des traités des droits de l'homme, Statut de ratification pour le Gabon*, s.d.

[http://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=63&Lang=FR](http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/TreatyBodyExternal/Treaty.aspx?CountryID=63&Lang=FR)

## ONG

Solidarité Internationale LGBTQI (ONG francophone de lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes LGBTQI), *Recherche d'un réseau militant gabonais LGBTQI*, 20/12/2016,

<https://asso-sil.org/2016/12/20/recherche-militants-lgbt-au-gabon/>

Freedom House, *Freedom in the world 2016: Gabon*, 29/08/2016,

<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2016/gabon>

International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association (ILGA), *Top UN human rights body condemns violence and discrimination on the basis of sexual orientation and gender identity*, 26/09/2014,

<http://ilga.org/top-un-human-rights-body-condemns-violence-discrimination-basis-sexual-orientation-gender-identity/>

Human Rights First [ONG américaine de protection des droits de l'Homme], *Human Rights Campaign Foundation, The State of Human Rights for LGBT People in Africa* [Report], 07/2014,

<http://www.humanrightsfirst.org/sites/default/files/HRF-HRC-Africa-Report.pdf>

Association internationale des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans et intersexes (ILGA), *L'homophobie politique et d'État s'est accrue au cours de la dernière décennie*, 08/07/2013,

<http://ilga.org/l-homophobie-politique-et-d-tat-s-est-accrue-au-cours-de-la-derni-re-d-cennie>

Amnesty International, *la criminalisation des relations entre personnes de même sexe en Afrique subsaharienne*, 25/06/2013,

<https://www.amnesty.org/fr/documents/AFR01/001/2013/fr/>

ILGA, *Homophobie d'État. Une enquête mondiale sur les lois qui criminalisent la sexualité entre adultes consentants de même sexe*, 2012,

[https://www.ecoi.net/file\\_upload/90\\_1340782926\\_2012-05-fr-ilga-homophobie-etat-2012.pdf](https://www.ecoi.net/file_upload/90_1340782926_2012-05-fr-ilga-homophobie-etat-2012.pdf)

Human Rights Watch, *UN General Assembly Statement Affirms Rights for All: 66 States Condemn Violations Based on Sexual Orientation and Gender Identity*, 18/12/2008, <https://www.hrw.org/news/2008/12/18/un-general-assembly-statement-affirms-rights-all>

Site officiel de la Société Nationale de la Croix-Rouge Gabonaise  
[www.croixrouge-gabon.org/](http://www.croixrouge-gabon.org/)

Page Facebook de l'association Agir pour le Genre – Gabon  
<https://www.facebook.com/Agir-Pour-le-Genre-Gabon-742035685861711/>

### Articles académiques

AMOA, P. A., GYASI, R. M., & EDUSEI, J., "Explaining positions on same-sex sexuality in conservative societies: do cultural and religious percepts matter?", *British Journal of Education, Society & Behavioural Science*, 16(2), 2016, 11p,  
[http://commons.ln.edu.hk/cgi/viewcontent.cgi?article=6266&context=sw\\_master](http://commons.ln.edu.hk/cgi/viewcontent.cgi?article=6266&context=sw_master)

LECLERC Jacques, Aménagement linguistique dans le monde : « Gabon », *Université Laval*, Québec, Canada, 24/12/2015,  
<http://www.axl.cefano.ulaval.ca/afrique/gabon.htm>

Afrobaromètre [avec le Centre d'Etudes et de Recherche en Géosciences Politiques et Prospective- CERGEP, Gabon], « Communiqué : Les Gabonais expriment des hauts niveaux de tolérance – sauf pour les personnes homosexuelles », 18/11/2015,  
[http://afrobarometer.org/sites/default/files/press-release/Gabon/gab\\_r6\\_pr1\\_tolerance\\_18112015.pdf](http://afrobarometer.org/sites/default/files/press-release/Gabon/gab_r6_pr1_tolerance_18112015.pdf)

AWONDO Patrick et al., « Une Afrique homophobe ? Sur quelques trajectoires de politisation de l'homosexualité : Cameroun, Ouganda, Sénégal et Afrique du Sud », *Raisons politiques*, n°49, 2013,  
<http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2013-1-page-95.htm>

ATERIANUS-OWANGA Alice, « « L'émergence n'aime pas les femmes ! » Hétérosexisme, rumeurs et imaginaires du pouvoir dans le rap gabonais », *Politique africaine*, 2012/2 (N° 126), p. 49-68,  
<https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2012-2-page-49.htm>

SIKER Jeffrey, "African traditional religion", in *Homosexuality and Religion: An Encyclopedia*, Edited by Jeffrey S.SIKER, Greenwood Press, Westport, Connecticut, 2007, p. 51,  
[https://books.google.fr/books?id=N6nYCeP\\_w8YC&pg=PA51&lpg=PA51&dq=Fang+people+engage+in+male-male+intimacy&source=bl&ots=9bLou09uEW&sig=46gm8jtPKKrN6tplqT1dSTcmG0k&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwi0trn-jqjYAhVsC8AKHYMFbH0Q6AEIRDAJ#v=onepage&q=Fang%20people%20engage%20in%20male-male%20intimacy&f=false](https://books.google.fr/books?id=N6nYCeP_w8YC&pg=PA51&lpg=PA51&dq=Fang+people+engage+in+male-male+intimacy&source=bl&ots=9bLou09uEW&sig=46gm8jtPKKrN6tplqT1dSTcmG0k&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwi0trn-jqjYAhVsC8AKHYMFbH0Q6AEIRDAJ#v=onepage&q=Fang%20people%20engage%20in%20male-male%20intimacy&f=false)

CONNER Randy P., "Sexuality and Gender in African Spiritual Traditions", in *Sexuality and the World's Religions*, Edited by MACHACEK D.W., WILCOX M.M, ABC-CLIO Inc., Santa Barbara, California, 2003, p.3-21,  
<https://books.google.fr/books?id=p52Envn3rLkC&pg=PA20&dq=Fang+people+engage+in+male-male+intimacy&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjk9rSR9anYAhXVFsAKHeuNDXkQ6AEILTAB#v=onepage&q=Fang%20people%20engage%20in%20male-male%20intimacy&f=false>

## Médias

*GL9News* [média gabonais], « Campagne de sensibilisation contre le VIH/SIDA organisée par le groupe associatif Mimbangmissi Ekang. », 24/11/2017, [https://www.gl9news.com/Campagne-de-sensibilisation-contre-le-VIH-SIDA-organisee-par-le-groupe-associatif-Mimbangmissi-Ekang\\_a35826.html](https://www.gl9news.com/Campagne-de-sensibilisation-contre-le-VIH-SIDA-organisee-par-le-groupe-associatif-Mimbangmissi-Ekang_a35826.html)

*Gabon Review* [magazine web gabonais], « Homosexualité : une inversion des valeurs humaines », 03/07/2017, <http://gabonreview.com/blog/homosexualite-inversion-valeurs-humaines/#commentstpost>

*Gabon Media Time* [média gabonais], « Six présumés homosexuels appréhendés à Moanda », 03/03/2017, <https://www.gabonmediatime.com/six-presumes-homosexuels-apprehendes-a-moanda/>

*Radio France International* (RFI), « Gabon : malgré sa légalité, l'homosexualité reste très mal tolérée dans le pays », 17/05/2017, <http://www.rfi.fr/afrique/20170517-gabon-malgre-legalite-homosexualite-reste-tres-mal-toleree-le-pays>

*Gabon Tribune* [média gabonais], « Six présumés homosexuels en détention au tribunal de Franceville », 18/03/2017, <http://www.gabontribune.com/?Six-presumes-homosexuels-en>

*LDA Daily* [média gabonais], « Six présumés homosexuels en détention à la prison de Franceville », 01/03/2017, <http://ldadaily.com/index.php/faits-divers/149-six-presumes-homosexuels-en-detention-a-la-prison-de-franceville>

*Alibreville* (source AGP), « Six présumés homosexuels en détention au tribunal de Franceville », 01/03/2017, <http://news.alibreville.com/h/70957.html>

*Gabon Actu* [média gabonais], « Six présumés homosexuels interpellés à Moanda (sud-est du Gabon) », 01/03/2017, <http://www.gabonactu.com/six-presumes-homosexuels-interpelles-a-moanda-sud-gabon/>

*Agence gabonaise de presse* (AGP), « Six présumés homosexuels en détention à la prison de Franceville », 01/03/2017, <http://www.agpgabon.ga/spip.php?article440>

*Echos du Nord* [média gabonais], « Un ministre et trois sénateurs coupables de viol sur homosexuel », 30/03/2016, <http://echosdunord.com/un-ministre-et-trois-senateurs-coupables-de-viol-sur-homosexuel/>

*Gabonews* [média gabonais], « Afro Baromètre : Les résultats d'une étude récente prennent en contrepied la prétendue xénophobie des Gabonais », 20/11/2015, <http://www.gabonews.com/fr/actus/societe/article/afro-barometre-les-resultats-d-une-etude-recente>

*Gabon Review* [magazine web gabonais], « Filiale Supplique à Sa Sainteté : Le Gabon, le mariage gay et la communion aux divorcés », 16/09/2015,  
<http://gabonreview.com/blog/filiale-supplique-a-sa-saintete-le-gabon-le-mariage-gay-et-la-communion-aux-divorces/>

*Info 241* [média gabonais], « Lanlairegate : de nouvelles froides révélations sur le régime d'Ali Bongo », 11/03/2015,  
<http://info241.com/lanlairegate-de-nouvelles-froides-revelations-sur-le-regime-d.838>

*Gabon Eco* [média économique gabonais], « Les frasques de Lanlaire », 29/01/2015,  
<http://www.gaboneco.com/les-frasques-de-lanlaire.html>

*La Nouvelle Tribune* [média d'information béninois], « Gabon : « l'homosexualité n'est pas une infraction » dicit le procureur de la République », 12/01/2014,  
<https://lanouvelletribune.info/archives/international/annonces/17598-gabon-l-homosexualite-n-est-pas-une-infraction-dicit-le-procureur-de-la-republique>

*Radio France International* (RFI), « Gabon : la question homosexuelle en débat », 12/01/2014,  
<http://www.rfi.fr/afrique/20140112-gabon-homosexualite-mariage-justice-loi-gay>

*Africatime*, (Source : *Gabon Review*), « Mariage Gay : le haro des confessions religieuses », 11/01/2014,  
<http://fr.africatime.com/gabon/articles/mariage-gay-le-haro-des-confessions-religieuses>

*Afrik.com*, « Deux hommes se marient au Gabon », 02/01/2014,  
<http://www.afrik.com/deux-hommes-se-marient-au-gabon>

*GL9News* [Média gabonais], « Un mariage coutumier homosexuel au Gabon ? » 30/12/2013,  
[https://www.gl9news.com/Un-mariage-coutumier-homosexuel-au-Gabon\\_a23779.html](https://www.gl9news.com/Un-mariage-coutumier-homosexuel-au-Gabon_a23779.html)

*Gabon Eco* [Média économique gabonais], « Légalisation de l'homosexualité : le Gabon dit non », 11/07/2013,  
<http://www.gaboneco.com/legalisation-de-l-homosexualite-le-gabon-dit-non.html>

*GL9News* (Source *Gabon Review*), « Pas de mariage homosexuel au Gabon, dicit Ida Reteno Assonouet », 10/07/2013,  
[https://www.gl9news.com/Pas-de-mariage-homosexuel-au-Gabon-dicit-Ida-Reteno-Assonouet\\_a21661.html](https://www.gl9news.com/Pas-de-mariage-homosexuel-au-Gabon-dicit-Ida-Reteno-Assonouet_a21661.html)

*Gabon Review* [magazine web gabonais], « Gabon : où sont nos homosexuels ? », 13/05/2013,  
[http://www.gabonlibre.com/Gabon-Ou-sont-nos-homosexuels\\_a20905.html](http://www.gabonlibre.com/Gabon-Ou-sont-nos-homosexuels_a20905.html)

*Génération nouvelle*, « Fait divers : Un réseau d'homosexuel en milieu scolaire », 08/11/2011,  
[http://generation-nouvelle.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=423&Itemid=31](http://generation-nouvelle.org/index.php?option=com_content&task=view&id=423&Itemid=31)

*GL9News* [Média gabonais], « Gabon : Des élèves lesbiennes rattrapées par des clichés dans un Lycée », 08/11/2011,  
[https://www.gl9news.com/Gabon-Des-eleves-lesbiennes-rattrapees-par-des-cliches-dans-un-Lycees\\_a8738.html](https://www.gl9news.com/Gabon-Des-eleves-lesbiennes-rattrapees-par-des-cliches-dans-un-Lycees_a8738.html)

## Blogs

*Le Gri-Gri International* [Blog satirique africain francophone], « Au Sénat, un jeune homo violé par un ministre et trois sénateurs », 10/04/2016,  
<http://www.legrigriinternational.com/2016/04/gabon-au-senat-un-jeune-homo-viole-par-un-ministre-et-trois-senateurs.html>

*L'œil du Gabon* [Blog], « Gabon: Quand la présidence devient un nid d'homosexuels », 10/02/2015,  
<http://lartdelapolitiq.canalblog.com/archives/2015/02/10/31500241.html>

*Erasing 76 Crimes* [Blog de lutte contre les lois anti-LGBTI dans plus de 76 pays], "Gabon releases men arrested after gay wedding", 17/01/2014,  
<https://76crimes.com/2014/01/17/gabon-releases-men-arrested-after-gay-wedding/>

## Autres

Les principes de Jogjakarta, *Principes de Jogjakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*, mars 2007,  
[http://www.yogyakartaprinciples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles\\_fr.pdf](http://www.yogyakartaprinciples.org/wp/wp-content/uploads/2016/08/principles_fr.pdf)

Twitter, Compte au nom de @michaëlcousin33, publication du 07/11/2017,  
<https://twitter.com/michaelcousin33/status/928107989504086018>

Twitter, Compte au nom de Gabon positif@ElvireNguema, « Bruno Ben Moubamba favorable au mariage homosexuel #Gabon #otambiA », 04/08/2015,  
<https://twitter.com/ElvireNguema/status/628508670792462336>

You Tube, « Landry confirme les propos de Lanlaire. Ali Bongo est homosexuel », 11/02/2015,  
<https://www.youtube.com/watch?v=MdPjGx9xAYA>

Twitter, « Gabon homosexuel », s.d.  
<https://twitter.com/search?f=tweets&q=%23gabon%22homosexuel&src=typd>

Eglise catholique au Gabon, « Mariage gay/ Libreville/ Indignation communautés religieuses/ Communiqué », 10/01/2014,  
<http://www.eglisecatholique-gabon.org/mariage-gay-libreville-indignation-communautes-religieuses-communique.html>

Sites de rencontre sur Facebook :

« Gay Gabon » : <https://www.facebook.com/search/top/?q=gay%20gabon>

"241#groupe gay du gabon#" (Groupe fermé de 6097 membres) :  
<https://www.facebook.com/search/top/?q=241%23groupe%20gay%20du%20gabon%23>

Rencontre Gay Gabon<3<3 : (groupe fermé de 702 membres) :  
<https://www.facebook.com/groups/1005354312815542/>